

2009/1665 - ORGANISATION DU POST-DIPLOME 2009/2010 – ECOLE
NATIONALE DES BEAUX-ARTS □ □ (DIRECTION DES
AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 août 2009 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Le Post-diplôme Art de l'École nationale des beaux-arts de Lyon a été créé par la délibération 99-4022 du 5 juillet 1999 et validé par le Ministère de la Culture.

Il offre à de jeunes artistes diplômés d'une école française ou étrangère les possibilités d'élargir leurs connaissances et de poursuivre leurs expériences. Il se donne pour ambition d'inscrire ces jeunes artistes dans le contexte de l'art contemporain.

L'accent est porté sur le développement du travail de chacun, la réflexion, son inscription dans le contexte professionnel, et la discussion au contact de personnalités françaises et étrangères de haut niveau et d'horizons variés : artistes, historiens, critiques d'art, conservateurs, galeristes, philosophes...

Le programme comprend des rendez-vous individuels et collectifs avec les intervenants du Post-diplôme, des voyages d'études ainsi que la participation à des expositions.

Le Post-diplôme s'organise dans des lieux différents :

- A Lyon, les participants sont hébergés à l'ENBA dans l'appartement collectif du post-diplôme. Ils bénéficient, pour réaliser leurs projets, de l'ensemble des ressources pédagogiques de l'école : enseignement, intervenants divers, bibliothèque/documentation, pôles techniques : estampes, photo, vidéo, multimédia, volume. Des contacts et relations privilégiées avec les différentes structures culturelles de Rhône-Alpes sont également favorisés par l'Ecole.

- En déplacement en France et à l'étranger, les lieux de travail et d'hébergement sont définis par le contexte et le temps de séjour.

Pour la session 2009/2010, le jury présidé par le Directeur de l'ENBA s'est réuni les 23 et 24 juin 2009 et, après avoir entendu les 17 candidats présélectionnés sur 130 dossiers, a retenu les cinq jeunes artistes qui sont nommés dans le procès-verbal d'admission.

Il est proposé d'attribuer à chacun une bourse de 4 000 euros échelonnée en deux versements de 2000 euros, en octobre et décembre 2009, sur leur compte bancaire.

Lors de leurs déplacements, l'ENBA prendra en charge leurs voyages : achat de billets de train ou d'avion et leur hébergement : remboursement de leur frais d'hôtel ou d'auberge de jeunesse sur justificatifs ».

Vu la délibération du 5 juillet 1999 ;

Où l'avis de sa Commission Culture et Evénements ;

DELIBERE

1- Le versement, en deux fois, des cinq bourses de 4 000 € à chacun des cinq artistes admis en post-diplôme pour l'année 2009/2010 et nommés dans le procès-verbal du jury d'admission, est approuvé.

2- La prise en charge des frais de déplacement des artistes en fonction du programme de l'année 2009/2010 est approuvée.

3. Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de l'Ecole nationale des Beaux-arts de Lyon, programme ENBAL, opération OCPENBAP, lignes 25150, 25151,25152, 25153,25154- natures comptables : 6714, 6238, 6135, 6067,6228.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN